



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le 5 septembre à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE, Mrs GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice présidents,

Mmes, BOURSIQUOT, SIGNAT, TURGNE Ms BACHEREAU, MOREAU, GANDAUBER, MACAUD, MICHAUD J, GRELAUD, LUTARD, MAJEAU, FRANCOIS, AUBERT, LOURDE, MICHAUD R., BUREAU, RAGEAU, ROULIN, GRADAIVE, LE POULIQUEN

Excusés : Mme MILLERAND (remplacée par Mme NOUGAREDE, MM. POCH (remplacé par M. BOITEAU), GAILLOT (remplacé par M. OCTEAU), LOUVET, DRUGEON.

Date de la convocation : 23 août 2011.

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

1 APPROBATION PV CONSEIL DU 27 JUIN 2011.

Adopté à l'unanimité.

2. MARCHÉ PUBLIC : ACQUISITION DES CONTENEURS.

Monsieur le Président demande à Marcel GINOUX de présenter les travaux de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mardi 16 août et le mercredi 24 août pour procéder au choix du titulaire du marché.

11 sociétés ont téléchargé le Dossier de Consultation des Entreprises.

4 offres « papier » ont été remises et 1 offre électronique :

- ✓ SIS SCHAEFER à Marne La Vallée
- ✓ QUADRIA à Saint Jean d'Ilac
- ✓ PWS à Crissey
- ✓ PRACTIC OMNIUM à Cesson Sévigné
- ✓ CONTENUR à Lyon.

L'estimation administrative était de 163 299 € HT, hors adhésifs pour la communication.

2 critères de pondération ont été appliqués pour déterminer le choix proposé à la Commission d'Appel d'Offres :

- Cout des prestations : 60%
- Valeur technique de l'offre : 40%

Après analyse des offres, il a été proposé à la CAO d'accepter la proposition commerciale transmise par QUADRIA pour un montant HT de 156 918,75 € soit 187 674,82 € TTC.

Il est précisé aux membres du Conseil Communautaire que pour ce qui concerne la distribution auprès des administrés, Nicolas DUTREUIL a contacté chaque mairie afin de mettre en place un planning. Il est joint en annexe du dossier remis à chaque membre du Conseil Communautaire. Les premières distributions s'effectueront en principe dans le courant de la deuxième quinzaine d'octobre.

Dans l'éventualité de mise en place de bacs collectifs, il est demandé à chaque mairie de bien vouloir transmettre à Sébastien POCH la liste des propriétaires de plus de 3 logements regroupés en un seul site.

Pour les hors ménages, Sébastien POCH et Nicolas DUTREUIL effectueront les livraisons dans la première quinzaine d'octobre.

Il convient de donner au Président l'accord du Conseil Communautaire pour signer le marché et tous documents afférents.

Adopté à l'unanimité

3. CONSULTATION EMPRUNT POUR ACQUISITION DES CONTENEURS

Une consultation concernant un emprunt de 80 000 € sur une durée de 5 ans avec remboursement par annuités a été effectuée auprès de 4 établissements bancaires. En voici les résultats :

Etablissement	Taux	Annuité
Caisse d'Epargne	Pas de réponse	Pas de réponse
Crédit Agricole		
Crédit Mutuel	3,65	17 793,85 €
Dexia	Pas de réponse	Pas de réponse

Il est proposé de retenir :

Proposition du Crédit Mutuel

Taux : 3,65 %

Annuité : 17 793,85 €

Et d'autoriser le Président à contractualiser avec cet établissement

Adopté à l'unanimité.

Pour information, la proposition du Crédit Agricole nous est parvenue après le conseil communautaire.

Un débat s'instaure sur les difficultés rencontrées par les communes à recevoir des réponses aux consultations adressées aux établissements financiers.

Monsieur DOUBLET informe avoir relayé ces difficultés auprès de l'Association des Maires de France.

4. CONSTRUCTION D'UN DOJO à Pont l'Abbé d'Arnoult.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage déléguée confiée par la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult.

L'estimation administrative est de 200 000 € HT soit (arrondi) 240 000 € TTC.

Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Général

Sur la demande du Président, Marcel GINOUX présente cette opération qui entre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

18 dossiers de consultation des entreprises ont été retirés. 4 offres ont été remises.

Après analyse avec les élus de Pont l'Abbé d'Arnoult, le projet soumis par OBM a été retenu. Il concerne 1 bâtiment d'une surface totale de 273,87 m² comprenant une salle de travail de 150 m². Le coût HT s'établi à 251 868 €, équipement vestiaires compris.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Adopté à l'unanimité

5. CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL POUR LE PAYS DE SAINTONGE ROMANE.

Le comité syndical du 27 mai dernier a acté le déménagement du Syndicat Mixte au 7, rue des Fougères – Parc Atlantique – à Saintes à compter du 24 octobre 2011.

Conformément à l'article L.5211-5.1 DU Code Général des Collectivités Territoriales, ce changement de siège social entraine une modification de statuts et nécessite que chaque collectivité membre se prononce sur cette modification.

Adopté à l'unanimité

6. CONSTITUTION DE LA CIID.

La mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs a été actée lors du dernier conseil communautaire en date du 27 juin.

Les Mairies nous ayant transmis la liste des candidats titulaires et suppléants pour sa constitution, il convient de délibérer sur la liste des candidats titulaires et suppléants à transmettre aux services fiscaux pour composition de cette dernière.

Les tableaux sont en annexe de votre dossier.

Adopté à l'unanimité

7. DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES.

La prolifération de frelon asiatique (*vespa velutina*) dans notre département devenant particulièrement invasive, constante et préoccupante eu égard aux risques encourus par les administrés mais également par les abeilles et sur la biodiversité, le Conseil Général a souhaité mettre en place un dispositif d'aide financière (de 135 à 220 euros par nid selon la technique employée).

Afin de le solliciter, il convient pour chaque commune de délibérer préalablement afin de pouvoir valablement prendre part à la destruction des nids de frelons asiatiques, y compris lorsqu'ils sont situés sur des propriétés privées. Cette action devra être réalisée par des entreprises agréées spécialisées ou par des associations apicoles habilitées signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime.

8. REMBOURSEMENTS BRANCHEMENTS : ZAC DE LIAUZE.

Lorsqu'un acquéreur d'une parcelle sur la ZAC de Liauze sollicite un raccordement auprès des différents fournisseurs d'énergie et en fonction de la situation de la parcelle acquise, il convient de procéder à des travaux pour l'amener au droit de la parcelle.

Ces travaux étant réalisés sur le domaine public, l'acquéreur de la parcelle peut en demander le remboursement.

A cet effet, Monsieur Jean-Noël PLAIRE sollicite un remboursement à hauteur de 344,79 € HT soit 412,36 € TTC.

A cet effet, Monsieur Olivier DUMONTEIL sollicite un remboursement à hauteur de 773,89 € HT soit 925,57 € TTC.

Adopté à l'unanimité

9. PARTICIPATION DEMOUSTICATION.

La direction du Développement Durable et de la Mer du Conseil Général nous a adressé un avis des sommes à payer, à hauteur de 1 370,50 €uros, concernant notre participation à la campagne de démoustication sur notre territoire, et en l'occurrence sur les communes de Crazannes, Geay et Plassay.

Cette dépense nécessite une délibération

Adopté à l'unanimité

10. SUBVENTIONS :

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier MAYEAU, vice-président en charge de la commission subventions aux associations.

10.1 : LES P'TITS CŒURS DE SAINTONGE.

Il est proposé de délibérer sur le versement d'une subvention aux P'tits Cœurs de Saintonge à hauteur de 30 000 Euros.

Adopté à l'unanimité

10.2 : Subvention Cœur de Saintonge Rugby.

Il est proposé de délibérer sur le versement d'une subvention de 1 500 Euros à Cœur de Saintonge Rugby.

Adopté à l'unanimité

10.3 : Monsieur MAYEAU présente les propositions de subventions validées par la Commission Associations :

AMICOUR

Manifestation organisée le 7 mai.

Il s'agissait d'une soirée culturelle avec un concert de la chorale Allégria dans le cadre du théâtre du château de La Roche Courbon.

Initialement, une subvention de 400 € du Syndicat Mixte de la Saintonge Romane avait été budgétisée, mais refusée eu égard au fait que les artistes étaient des amateurs et non des professionnels.

Budget de la soirée : 1 180 Euros

Montant sollicité : 450 Euros

Avis de la commission : Accordée à hauteur de 450 €

Avis du Conseil Communautaire : Accordée à hauteur de 450 €

PORT D'ENVAUX BASKET-BALL.

Cette association sportive forte de ses 132 adhérents offre à ses licenciés la pratique du basket-ball en compétition au niveau départemental et régional ainsi qu'une formation à destination des jeunes joueurs à partir de 5 ans. A ce titre, en 2009, elle a obtenu le label départemental de la fédération française pour son école de basket.

Le dimanche 26 juin, elle a organisé sa 4^{ème} randonnée marche – vtt avec pour thème la découverte du patrimoine naturel et architectural de la commune de Port d'Envaux.

Budget prévisionnel : 3 000 €

Montant sollicité : 450 Euros

Avis de la commission : Accordée à hauteur de 600 € en soutien à l'école de basket

Avis du Conseil Communautaire : Accordée à hauteur de 600 € en soutien à l'école de basket

AMITIES SAINTONGE BANFORA.

Cette association de Saint Porchaire a organisé un séjour d'une délégation de 18 Burkinabés de Banfora du 24 au 27 mai.

Cette délégation, conduite par le Maire de Banfora, a été reçue à la Communauté de Communes par le Président.

Une rencontre avec le secteur jeunesse a été programmée et 3 minibus ont été mis à leur disposition pour une découverte de notre territoire. Une journée a été consacrée au collège de Saint Porchaire et à une école de Saint Nazaire.

Dépenses réalisées : 1 559,82 €

Montant sollicité : 450 €uros

Avis de la commission : Accordée à hauteur de 450 €

Avis du conseil communautaire : Accordée à hauteur de 450 €

ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES – ECOLE DE SAINT PORCHAIRE

18^{ème} randonnée sur plusieurs circuits (16, 25, 35, 44 et 52 Kms) traversant les communes de st Porchaire, Ecurat, Crazannes, Plassay et Port d'Envaux.

L'édition 2010 a accueilli plus de 800 participants venus de toute la Région Poitou-Charentes mais aussi de Vendée et de la Gironde.

La CDC soutient cette manifestation depuis 2007.

Budget : 2 750 €uros

Montant sollicité : 450 €uros

Avis de la commission : Accordée à hauteur de 450 €

Avis du Conseil Communautaire : Accordée à hauteur de 450 €

US PONT L'ABBE FOOT-CLUB.

Concert "les Binuchards" du samedi 6 aout 2011.

Ce groupe régional dont la réputation n'est plus à faire participe grandement par sa notoriété à mettre en avant les associations locales qui permettent ainsi de promouvoir les territoires locaux tant au plan départemental que régional.

Budget : 7 200 €

Montant sollicité : 450 €

Avis de la commission : Accordée à hauteur de 600 € en soutien à l'école de foot

Avis du Conseil Communautaire : Accordée à hauteur de 600 € en soutien à l'école de foot. Monsieur RAGEAU s'abstient eu égard à son statut de dirigeant du club.

LES LAPIDIALES.

La fête annuelle de cette association se déroulera les 9, 10 et 11 septembre 2011.

La CDC soutient cette association depuis 2008.

Budget : 10 080 €uros

Montant sollicité : 1 500 €uros

Avis de la commission : Accordée à hauteur de 1 500 € avec rappel utilisation logo et bannières de la CDC.

Avis du Conseil Communautaire : Accordée à hauteur de 1 500 € tout en exigeant l'application des règles : utilisation des bannières de la CDC lors du week-end sur le site des Lapidiales.

ITINERAIRES D'ARTISTES EN SAINTONGE ROMANE.

L'étape finale de ce projet culturel, programmée les 1^{er} et 2 octobre à Crazannes, qui pendant 10 jours aura mobilisé 104 artistes à travers 20 ateliers et 14 lieux ouverts au public sur le territoire de la Saintonge Romane est, elle, initiée par 2 artistes locaux : Agnès LE NOURS et Benoit HAPIOT avec la collaboration des centres de loisirs communautaires et des écoles de notre territoire.

Agnès LE NOURS propose un travail avec les enfants sous forme d'atelier d'écriture. Le week-end de clôture sera l'occasion pour les enfants de dire leurs textes et poésies inventant une vie imaginaire à un géant de papier.

Benoit HAPIOT propose lors de ce week-end des 1^{er} et 2 octobre les « 36 H de l'art » sur la commune de Crazannes regroupant la centaine d'artistes intervenant sur cette 4^{ème} édition des Itinéraires d'Artistes. Ces festivités se dérouleront du samedi matin 7 H au dimanche 19 H.

La demande de subvention est sollicitée par l'association Expression champêtre – Les Essards.

Budget 6 350 €uros

Montant sollicité : 1 200 €uros

Avis de la commission : Accordée à hauteur de 1 200 €

Avis du Conseil Communautaire : Accordée à hauteur de 1 200 €

Chaque attribution est adoptée à l'unanimité.

11. ACHAT VEHICULE.

Monsieur le Président demande à Marcel GINOUX de présenter ce dossier.

Le boxeur actuel est de plus en plus sollicité :

- ↪ Distribution de sacs collectes sélectives auprès des Mairies,
- ↪ Traction de la nacelle,
- ↪ Traction du broyeur de branches,
- ↪ Fin de tournée de collectes sélectives
- ↪ ramassage de dépôts sauvages sur le territoire de la CDC,
- ↪ Mise à disposition auprès du secteur jeunesse et des centres de loisirs,
- ↪ Mise à disposition auprès de la banque alimentaire tous les 15 jours,
- ↪ Divers

Il est donc proposé d'acquérir un véhicule supplémentaire, d'une capacité volumétrique de 20 m³ afin de le mettre à la disposition de Sébastien et Nicolas **uniquement**.

Sa première utilisation permettra la distribution des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères.

Une consultation a été réalisée auprès de 3 fournisseurs.

1. PEUGEOT BOXER L3H2 HDI 120: 31 783 € HT
2. RENAULT MASTER GV20 L3 DCI 125 : 34 170 € HT
3. CITROEN JUMPER COMBI 33 L2H2 HDI 120: 35 850 € HT

Monsieur le Président soumet le choix PEUGEOT à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

12. VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Président demande à Marie-Line CHARRUEAU de présenter les virements de crédits soumis à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES INVESTISSEMENT

2182-22	Achat véhicule (boxer)	40 000 €
458177	Dojo Pont l'Abbé d'Arnoult	252 000 €
2317-61	Travaux voirie La Vallée	24 000 €
2317-56	Travaux voirie Pont l'Abbé d'Arnoult	6 000 €
205-42	Site internet	2 500 €

RECETTES INVESTISSEMENT

021	Virement de la section de fonctionnement	324 500 €
-----	--	-----------

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

6261	Frais affranchissement	1 000 €
6188	Distribution journal communautaire	1 200 €
6236	Impression journal communautaire	3 000 €
678	Autres charges exceptionnelles	-329 700 €
023	Virement à la section d'investissement	324 500 €

BUDGET OM

DÉPENSES INVESTISSEMENT

205-36	Logiciel conteneur (lecteur code barre)	2 500 €
2188-36	Achat conteneurs	-2 500 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

6068	Autres matières et fournitures	5 000 €
678	Autres charges exceptionnelles	-5 000 €

ZAC LIAUZE

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

61523	Voies et réseaux	1 200 €
678	Autres charges exceptionnelles	-1 200 €

Adopté à l'unanimité

13. ADMISSIONS EN NON VALEURS

Sur proposition de Monsieur le Receveur Communautaire, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire ces admissions en non-valeurs pour un montant total de 7 931,04 €.

Le détail est joint en annexe de ce procès-verbal..

Adopté à l'unanimité

14. QUESTIONS DIVERSES

✧ Démission d'Agnès Pauvert en charge du développement économique.

✧ Monsieur le Président rappelle aux élus, en leur demandant de relayer l'information auprès des administrés que la réunion publique dédiée au SCOT se tiendra le mercredi 21 septembre à 18 H 30 à la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H 15.

A Saint Porchaire,
Le 23 septembre 2011.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.